

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 43/003/2007 - ÉFAI

12 octobre 2007

AU 259/07 Craintes de torture ou de mauvais traitements / Détention au secret / Prisonnier d'opinion

**NIGER** Ibrahim Manzo Diallo (h), journaliste

---

Selon les informations recueillies par Amnesty International, Ibrahim Manzo Diallo, rédacteur en chef d'un journal, est détenu au secret par l'armée dans un lieu inconnu. Il risque d'être victime de mauvais traitements, voire d'actes de torture. L'organisation de défense des droits humains considère cet homme comme un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour ses activités de journaliste, qu'il mène pourtant de manière pacifique et en toute légitimité.

Ibrahim Manzo Diallo a été arrêté le 9 octobre à 23 heures à l'aéroport de Niamey, la capitale, alors qu'il s'apprêtait à embarquer à bord d'un vol pour la France. Il a d'abord été placé en détention par la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE, service de renseignement extérieur du Niger), avant d'être interrogé par des policiers qui l'ont accusé d'être un correspondant de Radio France Internationale (RFI). Le fait de travailler pour ce média ne constitue pas une infraction, mais RFI a été provisoirement interdite d'antenne au Niger en juillet 2007.

D'après certaines sources nigériennes, des responsables des forces armées ont demandé qu'Ibrahim Manzo Diallo soit remis aux mains de l'armée dans la région d'Agadez (une ville du nord du pays). On ignore où il se trouve actuellement et personne ne l'a vu depuis son transfert de Niamey. La région d'Agadez est actuellement régie par une législation d'exception. Le 24 août, le président du Niger, Mamadou Tandja, a décrété l'état de mise en garde pendant trois mois à la suite d'une série d'attaques menées par le Mouvement des Nigériens pour la justice (MNJ), un groupe armé d'opposition constitué de membres de la communauté touareg. En plus de restreindre la liberté d'expression, les dispositions adoptées confèrent à l'armée et à la police des pouvoirs qui semblent illimités, d'où une exacerbation des craintes d'Amnesty International pour les personnes détenues.

Jusqu'à juin 2007, Ibrahim Manzo Diallo était rédacteur en chef du bimensuel privé *Aïr Info*, dont le siège est à Agadez. Les autorités ont interdit la publication de ce journal pour cause d'« incitation à la violence » à la suite des attaques du MNJ. En juillet 2007, Ibrahim Manzo Diallo avait été arrêté et détenu brièvement par la gendarmerie d'Agadez alors qu'il préparait le lancement d'une nouvelle revue mensuelle intitulée *Info Aïr*. Après sa libération, il a déménagé à Niamey, hors de la juridiction dans laquelle la législation d'urgence est en vigueur.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

En février 2007, le Mouvement des Nigériens pour la justice (MNJ), un groupe armé d'opposition constitué de membres de la communauté touareg, a lancé des attaques contre l'armée, tuant une quarantaine de soldats et en prenant environ 70 autres en otage, dont une grande partie ont été ensuite relâchés.

En réaction à ces événements, les autorités ont arrêté un certain nombre de civils soupçonnés d'être des sympathisants du MNJ. Certains sont encore maintenus en détention. Amnesty International pense que ces personnes sont détenues uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression, et qu'il s'agit par conséquent de prisonniers d'opinion. Le gouvernement s'en est également pris à certains journalistes et médias, notamment en interdisant à RFI d'émettre au Niger, dans le but d'empêcher la diffusion d'informations indépendantes relatives au conflit qui se déroule dans le nord du pays.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français, en arabe ou dans votre propre langue) :**

- exhortez les autorités nigériennes à révéler sans délai le lieu de détention d'Ibrahim Manzo Diallo ;
- demandez sa libération immédiate et inconditionnelle ;
- engagez les autorités à prendre les mesures nécessaires pour qu'il ne soit ni torturé, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements, et pour qu'il soit autorisé sans délai à entrer en contact avec ses proches et son avocat, ainsi qu'à recevoir tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- faites part de l'inquiétude que vous inspire le caractère systématique des manœuvres d'intimidation et des arrestations visant des journalistes au Niger, et priez instamment les autorités de respecter la liberté de la presse telle qu'elle est définie par les normes internationales, notamment par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ;
- déclarez-vous préoccupé par les pouvoirs conférés à l'armée et la police aux termes de la législation d'exception en vigueur dans la région d'Agadez.

**APPELS À :**

Président de la République :

Mamadou Tandja

Président de la République du Niger

La Présidence

Niamey

NIGER

**Fax : + 227 20 72 27 07**

**Formule d'appel : Monsieur le Président,**

Ministre de la Défense :

Djida Hamadou

Ministre de la Défense

Ministère de la Défense

Niamey

NIGER

**Fax : + 227 20 72 40 78**

**Formule d'appel : Monsieur le Ministre,**

Ministre de l'Intérieur :

Albade Aboufa

Ministre de l'Intérieur

Ministère de l'Intérieur

Niamey

NIGER

**Fax : + 227 20 72 21 76**

**Formule d'appel : Monsieur le Ministre,**

**COPIES** aux représentants diplomatiques du Niger dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 23 NOVEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.